

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 02 JUILLET 2020

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 26 juin 2020

**L'an deux mille vingt, le 02 Juillet à 20h30,**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Château de Ballainvilliers, salle Monet, sous la présidence de Madame Stéphanie GUEU VIGUIER, Maire.

#### **Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 24

#### **Etaient présents :**

##### **Maire**

Mme GUEU VIGUIER.

##### **Adjoints**

M. MORMONT, Mme FARGEOT, M. VIVIEN, Mme VARFOLOMEIEFF, M. BOULLAND, Mme RENY.

##### **Conseillers**

M. BERGOUGNOUX, M. PANIZZOLI, M. BRENTA, Mme RASCOL, Mme BOES, Mme DANEL,  
M. BOUGHALEM, M. DOBIGNY, Mme VICENTE MAMEDE, Mme MARIN, Mme MOTHET, Mme LAFFOND,  
Mme BRUANT, M. LE ROUX, Mme DELAVOIS, M. BARUH, M. BERTIN.

##### **Procurations :**

M. CRABIÉ à Mme GUEU VIGUIER

M. HUET à M. PANIZZOLI

Mme CAUFORIEZ MARQUES à M. BOULLAND



**Secrétaire de séance :** Mme MARIN

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de leur notification et de leur publication.



**DÉLIBÉRATION N°20.07.41.15**

**ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE AI 166 REPRESENTANT UN TRONCON DE LA RUE DES HAUTS FRESNAIS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.318-3, R.318-10 et R.318-11,

**VU** le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3,

**VU** les délibérations relatives au bilan de concertation et à la création de la ZAC des Hauts Fresnais en date du 9 mai 2007, et celle relative à l'approbation du choix de l'aménageur et à convention d'aménagement,

**VU** la délibération prenant en compte les remarques de l'Etat en date du 18 décembre 2007,

**VU** les délibérations approuvant le programme d'équipement publics et global de construction, et celle approuvant le dossier de réalisation en date du 15 janvier 2008,

**CONSIDERANT** que la SARL le Domaine du Bois Fresnais a réalisé le programme de construction de logements de la 1<sup>ère</sup> tranche de la ZAC et a également aménagé la portion de la rue des Hauts-Fresnais passant devant l'école, voirie qui devait faire l'objet d'une rétrocession à la commune,

**CONSIDERANT** que les prises de contact avec le liquidateur de la SARL le Domaine du Bois Fresnais, n'ont pas pu aboutir à un procès-verbal de transfert amiable de la voirie des Hauts-Fresnais,

**CONSIDERANT** que cette voirie est affectée à l'usage du public et est ouverte à la circulation du public, constituant ainsi la desserte de l'école des Hauts-Fresnais, et donc la nécessité de prévoir l'incorporation de cette voie dans le domaine public,

**CONSIDERANT** que l'enquête publique prévue en vue du transfert d'une voie privée ouverte à la circulation publique dans le domaine public communal sera ouverte en mairie,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A la majorité,**

- **Pour : 19 voix, 8 élus ne prennent pas part au vote (Mmes LAFFOND, BRUANT, DELAVOIS, Mrs HUET, PANIZZOLI, LE ROUX, BARUH, BERTIN)**

**DECIDE** de lancer la procédure de transfert d'office dans le domaine public de la commune de la parcelle AI 166, d'une superficie de 2 142 m<sup>2</sup> (voirie et réseaux) correspondant au tronçon de la rue des Hauts Fresnais réalisé lors de la phase 1 de la ZAC des Hauts Fresnais,

**DÉLIBÉRATION N°20.07.41.15**

**AUTORISE** Madame le Maire à organiser une enquête publique préalable au transfert d'office de la voirie précitée.

**AUTORISE** Madame le Maire à missionner un géomètre pour la constitution du dossier d'enquête, si cela s'avère nécessaire.

**Pour extrait certifié conforme,**

Certifié exécutoire

Transmission en Préfecture Le :	<b>- 7 JUIL. 2020</b>
Affichage le :	<b>- 7 JUIL. 2020</b>



**Le Maire,**

**Stéphanie GUEU VIGUIER**